



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 15 mars 2021  
(OR. en, fr)

6941/21  
ADD 1

ENV 145  
CHIMIE 33  
COMPET 170  
IND 59  
PHARM 39  
AGRI 130  
RECH 98  
ECOFIN 234  
ECO 37  
SOC 138  
SAN 139  
CONSOM 61  
MI 157  
ENT 48

## RÉSULTATS DES TRAVAUX

|                |                                                                                                                                                  |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Origine:       | Secrétariat général du Conseil                                                                                                                   |
| en date du:    | 12 mars 2021                                                                                                                                     |
| Destinataire:  | délégations                                                                                                                                      |
| N° doc. préc.: | 6695/21 + COR 1 (bg)                                                                                                                             |
| N° doc. Cion:  | 11976/20 + ADD 1 - COM(2020) 667 final                                                                                                           |
| Objet:         | Stratégie de l'Union pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques: il est temps d'agir<br>- Conclusions du Conseil<br>= Déclaration |

Les délégations trouveront en annexe une déclaration de la Belgique concernant les conclusions du Conseil visées en objet, approuvées par voie de procédure écrite le 15 mars 2021.

**DECLARATION DE LA BELGIQUE**

La Belgique se félicite de l'adoption des conclusions du Conseil sur la Stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques et nous remercions la présidence portugaise pour le travail accompli afin d'atteindre cet objectif important.

Il est d'une importance capitale de disposer d'orientations pour assurer une mise en œuvre efficace et opportune de la Stratégie sur les produits chimiques et de lancer un signal politique fort à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE sur notre volonté et notre engagement d'atteindre un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé humaine, notamment en ce qui concerne la protection des groupes vulnérables de notre population.

Néanmoins, nous regrettons le manque d'orientation concernant la production de produits chimiques nocifs à des seules fins d'exportation alors que ceux-ci ne sont plus autorisés au sein de l'Union. La Belgique saisit cette occasion pour soutenir pleinement l'ambition annoncée par la Commission à ce sujet. En effet, au-delà du simple effet d'annonce politique, nous insistons sur la nature fondamentalement éthique de cette mesure et nous suivrons de près les développements y afférents.

Nous regrettons également l'absence de référence à la disponibilité d'alternatives concernant les substances PFAS. Nous réitérons donc notre soutien à leur interdiction, sauf pour certaines utilisations spécifiques pour lesquelles il est prouvé qu'elles sont essentielles pour la société et pour autant et aussi longtemps qu'aucune alternative n'est disponible.

Enfin, nous réaffirmons l'intérêt de la Belgique pour le suivi de la mise en œuvre de cette Stratégie. Nous participerons activement à tous les fora de discussion et serons impliqués dans toutes les actions visant à atteindre l'objectif de durabilité et de sécurité dans le domaine des produits chimiques et à garantir un environnement exempt de substances toxiques.